



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHÉRI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGUIER, Madame Gisèle AMÉDÉO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Absents avec procuration

Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire,
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI.

Absents excusés :

Monsieur Richard CONTE
Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**4/ OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION
VILLEFRANCHE – SAINT JEAN – BEAULIEU FOOTBALL CLUB
(VSJB FC)**

Monsieur Joseph COSENTINO, Conseiller Municipal Délégué expose à ses collègues :

Les clubs de football, « Football Club Villefranchois » (FCV) et « Jeunesse Sportive Saint Jean Beaulieu » (JSSJB) ont fusionné l'an passé pour donner naissance à une nouvelle association « VILLEFRANCHE – SAINT JEAN – BEAULIEU FOOTBALL CLUB » (VSJB FC).

AR PREFECTURE

006-210601597-20180314-4_14_03_2018-DE
Reçu le 20/03/2018

Cette association créée le 27 Mai 2017 a pour objet de promouvoir la pratique et le développement du football.

L'association VSJB FC a déposé auprès de la commune un dossier de demande de subvention pour l'année 2018.

Tout comme elle le faisait pour l'association « Football Club Villefranchois », la commune de Villefranche-sur-Mer a souhaité continuer à encourager le développement d'actions en faveur de la jeunesse et du sport.

A cette fin et pour répondre aux exigences de la Loi du 12 avril 2000, modifiée et du décret du 6 avril 2000, il est proposé au Conseil Municipal la passation d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec cette association sportive, dont le projet était joint en annexe de l'ordre du jour.

Il leur demande de bien vouloir approuver ladite convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'Unanimité
ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives